

**20-09.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Mesdames : Laura Lebel et Jocelynn Meadows ; messieurs et François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Est également présente : mesdames Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du comité exécutif.

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**20-09.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> (20-08) réunion de l'année 2020 du comité exécutif : pour adoption
- .04 – Pandémie de la COVID-19 — État de la situation : pour information
- .05 – Mandat et principes directeurs encadrant la session d'automne 2020 : pour adoption
- .06 – COPIBEC – Autorisation de signature pour prolonger d'une année additionnelle l'entente 2017-2020 concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial (Droits d'auteur) : pour adoption
- .07 – Création d'un poste d'agente ou d'agent d'administration au CMEC : pour adoption
- .08 – Varia

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

**20-09.03 – PROCÈS-VERBAUX DE LA 8<sup>E</sup> (20-08) RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF : POUR ADOPTION**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> (20-08) réunion du comité exécutif soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

**20-09.04 – PANDÉMIE DE LA COVID-19 — ÉTAT DE LA SITUATION : POUR INFORMATION**

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres de la situation actuelle du Collège au regard de la pandémie. Il explique que les préparatifs pour la rentrée vont bon train et que le plan d'action du Collège pour un retour en mode hybride (virtuel et présentiel) a été conçu de façon à pouvoir réagir rapidement si une nouvelle éclosion de COVID-19 forçait à nouveau la fermeture des établissements scolaires. Il ajoute que l'annonce faite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ce matin voulant que le retour en classe se fasse à temps complet n'aura pas d'incidence sur le plan élaboré par le Collège.

Monsieur Dornier se dit préoccupé cependant par les répercussions de la pandémie sur la santé financière du Collège et s'interroge à propos de la participation de 22 M\$ annoncée par le MEES. Il estime que ce montant ne sera pas suffisant pour épouser les dépenses appréciables engendrées par la pandémie de même que les pertes de revenus découlant de celle-ci. Il souhaite que des fonds additionnels soient rapidement mis à la disposition des Cégeps et s'inquiète du silence du Ministère à ce sujet.

**20-09.05 – MANDAT ET PRINCIPES DIRECTEURS ENCADRANT LA SESSION D'AUTOMNE 2020 : POUR INFORMATION**

Monsieur François Dornier, directeur général, précise que ce point en est un d'information et demande qu'on en modifie le libellé puisque la résolution sera présentée pour adoption lors de la séance du Conseil d'administration prévue immédiatement après la présente réunion. Sa demande est acceptée. Il fait ensuite une courte présentation du point et commente le document afférent déposé avec le projet de résolution.

**20-09.06 – COPIBEC — AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PROLONGER D'UNE ANNÉE ADDITIONNELLE L'ENTENTE 2017-2020 CONCERNANT LA REPRODUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU COLLÉGIAL (DROITS D'AUTEUR) : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

L'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial prendra fin le 30 juin 2020. Les représentants des collèges et de Copibec ont récemment négocié le prolongement de cette entente afin qu'elle se poursuive pour une année additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Ce prolongement, rendu nécessaire par le contexte sanitaire actuel et les mesures sanitaires prises par le gouvernement du Québec afin de protéger la population contre la pandémie de la COVID-19, a été accepté par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps le 29 mai dernier. En effet, il aurait été très difficile, voire impossible, de négocier une nouvelle convention de trois ans avant l'échéance du 30 juin 2020, puisque cette négociation requiert la participation d'un comité des usagers formé de représentants des cégeps, des collèges privés et d'autres établissements d'enseignement collégial.

C'est pour ces raisons que l'entente actuelle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021, et ce, aux mêmes conditions. Le coût des redevances, fixé à 10,50 \$ par étudiant ETC (équivalent temps complet), sera également maintenu pour cette année additionnelle.

Pour bénéficier de cette entente, le Collège de Rimouski doit accepter d'y adhérer et mandater M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, afin qu'il puisse la signer pour et au nom du collège.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, prendra fin le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le contexte créé par la pandémie de la COVID-19 et les mesures sanitaires gouvernementales prises afin de protéger la population rendaient très difficile la négociation d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial pour la période s'étendant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente ont collectivement exprimé l'intention de prolonger la durée de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, au moyen d'un addenda, et qu'elles sont parvenues à une entente de principe à cette fin;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil des directions générales de la Fédération des cégeps, le 29 mai 2020, de l'entente de principe négociée relativement à la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement collégial;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial annexée aux présentes et d'autoriser le président-directeur général de la Fédération des cégeps, monsieur Bernard Tremblay, à signer pour et au nom du Collège de Rimouski cette entente.

**20-09.07 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENTE OU D'AGENT D'ADMINISTRATION AU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CMÉC) : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

En réponse à une question, Monsieur Dornier mentionne que le poste de niveau *cadre classe II* qui fait l'objet de la présente résolution a été créé afin de pourvoir un poste de soutien administratif laissé vacant. Il explique que la décision de majorer le niveau de compétence du poste est justifiée par la nécessité de dégager la directrice du CMEC, qui est l'unique gestionnaire de l'établissement, des

tâches administratives courantes et ainsi lui permettre de se concentrer davantage au développement du CMEC. Il précise également que la différence salariale entre les deux postes est de 25 000 \$. Ces précisions fournies, les membres conviennent de préciser le niveau du poste dans la résolution.

Le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) compte environ 140 étudiantes et étudiants ainsi que quarante (40) employées et employés, dont un gestionnaire administratif. Suite à une analyse réalisée au cours de l'année 2019-2020 d'où il est ressorti que l'ajout d'un poste de soutien administratif de niveau *cadre* s'avérait nécessaire, la Direction du CMEC a choisi de procéder à la création d'un poste d'agente ou d'agent d'administration afin de soutenir l'équipe de Direction et le personnel du CMEC.

De plus, lors de la mise en œuvre du plan stratégique, la volonté d'ajouter une ressource adjointe à la direction pour le soutien au développement du CMÉC avait été exprimée.

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse réalisée au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche à effectuer par le gestionnaire administratif en place;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'ajouter une ressource adjointe à la direction pour le soutien au développement du CMÉC;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association locale des cadres le 28 mai 2020 en vertu de l'article 6.2 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire en vigueur.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste d'agente ou d'agent d'administration (*cadre classe II*) au CMÉC et d'amorcer le processus de dotation.

#### 20-09.08 – VARIA

Aucun point n'est ajouté à cette rubrique.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 32.

---

président

---

secrétaire d'assemblée